

# L'écureuil

JOURNAL D'INFORMATIONS DE LA COMMUNE DE NEYRUZ 



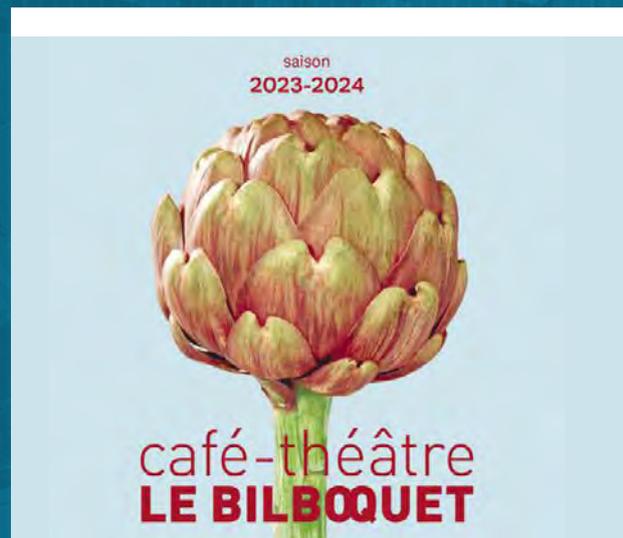
**L'éclairage public des routes communales**

**14**



**Les budgets 2024**

**6**



**Nouvelle offre culturelle**

**13**

# Sommaire

- 3 Editorial**
- 4 Bureau du Conseil général**
- 5 Décisions du Conseil général**
- 6 Les budgets 2024**
- 10 Dicastères**
- 22 Manifestations**
- 23 Informations officielles**
- 26 Divers**

## Impressum

**Tirage:** Cette publication est éditée  
2 à 3x par an à 1250 exemplaires

**Éditeur:** Commune de Neyruz

**Coordination:** Administration  
communale - Tél.: 026 916 15 50

Site web: [www.neyruz.ch](http://www.neyruz.ch)

E-mail: [neyruz@neyruz.ch](mailto:neyruz@neyruz.ch)

**Graphisme:** Effet-i-media  
[www.bepbep.ch](http://www.bepbep.ch)

**Délai de rédaction:**

Pour le N°129 le 20 mai 2024

Pour le N°130 le 28 octobre 2024

Photos: Commune de Neyruz -

Benoît Perriard -

David Dunand [www.daviddunand.com](http://www.daviddunand.com)

**Impression:** media f imprimerie SA

### Une commune engagée pour le climat

Si les nouvelles tendances écologiques prennent petit à petit le dessus et qu'économiser l'énergie que nous avons à disposition a désormais le vent en poupe, nous avons encore du chemin à faire pour atteindre un idéal d'économie en matière de consommation d'énergie.

En préambule, nous pouvons nous réjouir des engagements durables que la population entreprend en changeant, par exemple, de systèmes de chauffage, en assainissant les habitations, en ajoutant des panneaux solaires en toiture ou en achetant des véhicules/vélos électriques ou en favorisant la mobilité douce. À cela s'ajoute la multitude de petits gestes quotidiens que nous mettons en pratique

afin de permettre l'économie de cette énergie qui nous est comptée et pour préserver notre planète.

Par ailleurs, l'actualité géopolitique de ces derniers mois a fortement influencé nos manières de consommer et tous les médias réunis ont fonctionné comme vecteurs en diffusant conseils et « modes d'emploi » pour que l'énergie disponible ne soit pas gaspillée sans compter. En quelque sorte, on peut dire que toutes ces causes sont en train de marquer la conscience collective et « modeler » nos consommations d'énergie, nous orientant vers un nouveau regard climatique et énergétique.

Cette année encore, votre Commune œuvre pour vous soutenir dans vos

démarches. Cela se traduit à travers des recommandations de gestes écologiques, des subventions communales, des liens utiles vers des sites internet, des événements et ateliers participatifs ouverts à toutes et tous, des projets communaux respectueux de l'environnement, une politique d'achat cohérente, ainsi que sa production de chaleur et d'électricité locale. Cette dimension environnementale fait partie de la stratégie de développement durable « Agenda 2030 » de votre Commune.

### Le Conseil communal



# Bureau du Conseil général

## Des investissements à prioriser

Chères concitoyennes,  
Chers concitoyens,

En ce début 2024, Neyruz se plonge dans le futur avec des projets ambitieux. L'agenda de la séance du Conseil général de décembre était chargé mais finalement tous les sujets ont pu être traités sur une soirée à la place des deux qui étaient prévues. Le budget de résultat 2024 a été voté à l'unanimité et sans amendement. Les discussions ont plutôt porté sur la capacité de notre commune à faire face aux nombreux investissements prévus dans le futur. Le lancement d'un concours

d'architecture pour le développement du périmètre scolaire a été décidé et celui-ci inclura également une salle de sport double. Si ceci est un signe clair en faveur de nos enfants et des infrastructures villageoises, cela reste un projet ambitieux et il sera dès lors très important que des priorités claires soient ensuite établies au sujet de l'ensemble des investissements communaux planifiés. Il ne sera clairement pas possible de tout réaliser sans mettre les finances communales en danger ou alors de devoir augmenter drastiquement la fiscalité de notre commune et porter atteinte à son attractivité. Une direction importante est donnée mais il s'agit de rester vigilant.

Le Conseil général, trois ans après sa création, devient de plus en plus mûr et je suis sûr que tous ensemble, nous allons trouver la meilleure voie à suivre pour un développement de notre commune le plus harmonieux possible. Je vous souhaite à toutes et à tous une excellente année 2024, remplie de santé et de bonheur et en pouvant s'accomplir dans la réalisation de tous les défis qui nous attendent, autant personnels que communautaires !

**Sébastien Bugnon**

Président du Conseil général



# Décisions du Conseil général

## Séance du Conseil général du 12 décembre 2023

Le Conseil général s'est réuni le 12 décembre 2023. Le procès-verbal provisoire peut être consulté sur notre site internet rubrique **Politique / Conseil général / Procès-verbaux.**



Lors de cette séance, le Conseil général a :

- Approuvé le procès-verbal du dernier Conseil général du 3 octobre 2023
- Pris connaissance et validé les informations du Bureau du Conseil général
- Pris connaissance des différentes communications du Conseil communal

Durant cette même séance le Conseil général a traité plusieurs objets qui lui étaient soumis par le Conseil communal. Les messages élaborés par le Conseil communal en relation avec ces objets peuvent être consultés sur notre site internet rubrique **Politique > Conseil général > Dates des séances.**



En résumé, le Conseil général a :

- Pris acte de la planification financière 2024-2030/32
- Accepté par 28 oui, 18 non et 2 abstentions la demande de crédit d'étude pour l'Aigle Noir
- Accepté à l'unanimité la demande de crédit additionnel PAL
- Accepté à l'unanimité le budget communal de résultats
- Accepté par 46 oui, 0 non et 2 abstentions le budget communal des investissements
- Accepté au vote de principe par 44 oui 0 non et 4 abstentions le programme du périmètre scolaire retenu par le groupe de travail

- Refusé au vote de principe par 23 non, 15 oui et 10 abstentions l'option de maintien du parking à environ 50 places
- Accepté au vote de principe par 27 oui, 16 non et 5 abstentions la réalisation d'une salle double
- Accepté au vote de principe par 42 oui, 5 non et 1 abstention le lancement du concours pour le programme du périmètre scolaire



# Les budgets 2024

## Extraits des budgets 2024 et commentaires

### Coefficient d'impôt communal

Comme le plan financier communal le montre, les investissements prévus pour les années à venir sont encore nombreux, notamment avec l'agrandissement des bâtiments du périmètre scolaire. Le Conseil communal, en élaborant le budget 2024, a maintenu le coefficient d'imposition à CHF 0.81. Bien que le budget présente un excédent de charges de CHF 275'752.00, soit environ 3 points d'impôt, l'analyse des résultats des années précédentes nous laisse présager un équilibre du compte de résultats pour 2024.

### Budget du compte de résultats

Le budget de résultats 2024 présente un excédent de dépenses de CHF 275'752.00,

pour un total de dépenses de CHF 11'938'277.00 et un total de recettes de CHF 11'662'525.00.

Compte tenu du capital propre au bilan au 31.12.2022 se montant à CHF 18'060 millions (qui couvre largement la perte budgétée), des résultats encourageants des dernières années et malgré les incertitudes liées à la fiscalité irrégulières, le Conseil communal a décidé de ne pas économiser dans les prestations en faveur de la population, des sociétés et des honoraires d'études qui devraient nous permettre de mieux cibler les investissements futurs.

En comparaison avec le budget 2023, nous constatons une augmentation des charges de CHF 217'132.00 (+1.85%) et une augmentation des recettes de CHF 214'340.00 (+ 1.87).

Il est important de noter le prélèvement sur la réserve de réévaluation du patri-

moine administratif de CHF 380'000.00, qui a bénéficié aux exercices 2021 à 2023. Ce montant, intégralement utilisé dans le budget 2024, sera disponible chaque année jusqu'en 2030.

D'une manière synthétique, les principales augmentations des charges entre les budgets 2023 et 2024 proviennent des amortissements des nouveaux pavillons scolaires, des frais de réfection de routes communales et la participation aux associations régionales. L'accroissement des dépenses est également influencé par une hausse de 4.41% des charges liées cantonales et régionales, dépassant la croissance de la population, qui a augmenté de 1.14% soit de 32 personnes depuis 2021, atteignant un total de 2'837 résidents.

## Comptes de résultats

Compte	Désignation	Compte 2022		Budget 2023		Budget 2024	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	Administration générale	1 035 113,12	19 501,75	1 138 010,00	15 500,00	1 105 715,00	17 840,00
1	Ordre et sécurité publics, défense	215 452,55	132 025,25	272 335,00	84 000,00	279 530,00	79 750,00
2	Formation	3 597 800,52	56 854,28	3 721 760,00	44 560,00	3 868 045,00	35 820,00
3	Culture, sport et loisirs	392 237,77	126 632,50	399 580,00	130 200,00	553 350,00	163 610,00
4	Santé	1 114 106,90	18 138,38	1 166 220,00	13 000,00	1 324 785,00	18 000,00
5	Prévoyance sociale	1 715 324,60	38 695,40	1 921 630,00	46 800,00	1 916 282,00	79 100,00
6	Trafic et télécommunications	844 202,44	95 388,70	1 060 535,00	120 650,00	968 230,00	67 650,00
7	Protection de l'environnement et aménag. du territoire	1 428 155,13	944 099,53	1 665 570,00	1 062 195,00	1 587 805,00	1 010 625,00
8	Économie publique	27 396,30	19 245,75	27 590,00	14 100,00	17 095,00	15 000,00
9	Finances et impôts	311 591,75	10 730 378,87	347 915,00	9 917 180,00	317 440,00	10 175 130,00
	<b>Totalisation</b>	<b>10 681 381,08</b>	<b>12 180 960,41</b>	<b>11 721 145,00</b>	<b>11 448 185,00</b>	<b>11 938 277,00</b>	<b>11 662 525,00</b>
	<b>Résultat</b>		<b>1 499 579,33</b>		<b>272 960,00</b>		<b>275 752,00</b>

## Comptes des investissements

Compte	Désignation	Compte 2022		Budget 2023		Budget 2024	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
2	Formation	1 300 000,00		17 473,20		1 214 000,00	
3	Culture, sport et loisirs	857 000,00		20 606,85	4 716,65	980 000,00	145 000,00
6	Trafic et télécommunications	1 631 000,00		54 353,00	23 443,30	2 285 000,00	
7	Protection de l'environnement et aménag. du territoire	4 217 000,00	210 000,00	124 863,95	80 747,45	3 624 000,00	525 000,00
8	Économie publique					600 000,00	
9	Finances et impôts	500 000,00				1 400 000,00	50 000,00
	<b>Totalisation</b>	<b>8 505 000,00</b>	<b>210 000,00</b>	<b>217 297,00</b>	<b>108 907,40</b>	<b>10 103 000,00</b>	<b>720 000,00</b>
	<b>Résultat</b>		<b>8 295 000,00</b>		<b>108 389,60</b>		<b>9 383 000,00</b>

## Budget de compte des investissements

Concernant le budget du compte des investissements 2024, ce dernier présente un excédent de dépenses nettes de CHF 9'383'000.00 pour un total de dépenses de CHF 10'103'000.00 et un total de recettes de CHF 720'000.00.

Ce budget comporte, pour la plus grande partie, des investissements déjà votés et encore en cours de réalisation, des objets soumis au vote du Conseil général du 12.12.2023 et différents montants d'intentions de dépenses qui nécessitent encore des études complémentaires. Ces objets seront présentés le moment venu

au Conseil général pour une demande de crédit.

Les demandes de crédit soumises au vote du Conseil général du 12.12.2023 ont été acceptées et concernent un crédit d'étude pour l'Aigle Noir de CHF 60'000.00 et un crédit additionnel PAL de CHF 100'000.00.

## Budget des investissements 2024

Dépenses 10'103'000	Revenus 720'000	Excédent dépenses 9'383'000
<b>Récapitulatif</b>		<b>9'383'000</b>
Investissements déjà votés (soldes)		6'298'000
Investissements à l'ordre du jour		160'000
Taxes de raccordement EP & EU		-90'000
Subventions/participations de tiers		-630'000
Intentions de dépenses		3'645'000
<b>Détails</b>		
<b>Investissement déjà votés (soldes)</b>		<b>6'298'000</b>
Secteur des Simon - protection contre les crues		98'000
Secteur des Simon - eau d'arrosage		30'000
Remplacement passerelle sur la Glâne		190'000
Bâtiment de la chaufferie		600'000
Mise en séparatif Les Allys/Imp. du Chêne		80'000
Etude de faisabilité - bâtiments périmètre scolaire		47'000
Concours d'architecture - bâtiments périmètre scolaire		250'000
Aménagement de locaux à la Neyruzienne AES / Crèche		392'000
Aménagement passage piéton et chemin piétonnier des Trois Roses		132'000
Réfection d'aménagements routiers divers		77'000
Assainissement éclairage public (solde 300'000 sur 5 ans)		60'000
Station de traitement des métabolites du chlorothalonil (solde 320'000)		150'000
Déplacement conduite EP La Charrière		75'000
Assainissement EU/EC La Charrière		257'000
Agrandissement STEP Villars-sur-Glâne - crédit d'étude		335'000
Assainissement EU/EC Secteur Nierlet		376'000
Révision générale du PAL		16'000
PAD Le Sécheron		217'000
Mobilité douce Les Allys et canapé forestier		77'000
EP/EC/EU Séquence 3		487'000
Eclairage public route cantonale, séquences 3 & 4		183'000
Crédit d'étude, participation projet SPC, séquence 4		96'000
Déplacement mur - aménag. espace routier, séquence 3		499'000
Aménagement giratoire Carré et réduction émissions sonores		138'000
Assainissement infrastructures Ouest Village		1'236'000
Prêt relai à Neyergie SA p/installation PV et microréseau		200'000
<b>Investissement à l'ordre du jour - 12.12.2023</b>		<b>160'000</b>
Crédit additionnel PAL		100'000
Crédit d'étude globale Aigle Noir		60'000
<b>Intentions de dépenses</b>		<b>3'645'000</b>
<b>Taxes de raccordement EC/EU</b>		<b>-90'000</b>
<b>Subventions/participations de tiers</b>		<b>-630'000</b>

## Planifications financières 2024-2032

Le Conseil communal a élaboré, en application de la Loi sur les communes, sous le titre de plans financiers, un programme d'investissements et une évaluation des charges et produits du compte de résultats pour les années à venir. Ces plans financiers sont adoptés par le Conseil communal sur préavis de la Commission financière. Le Conseil général en prend acte. Il s'agit avant tout d'un tableau de bord permettant à l'Exécutif communal d'avoir une vision à moyen terme et de faire évoluer les priorités. Compte tenu des nombreux projets et des enjeux futurs de la Commune, ce plan financier devra être affiné avec la fixation de priorités plus contraignantes.

Le plan financier des investissements comprend de gros montants à engager, mais aussi l'espoir de nouvelles recettes par les ventes de parcelles de terrain. Si celles-ci ne pouvaient pas se faire dans ce laps de temps, les frais inhérents à leurs équipements ne seront pas engagés.

Le plan financier des investissements s'inscrit dans la planification à long terme des interventions sur les infrastructures communales et se base notamment sur les éléments suivants :

- le plan de développement des infrastructures scolaires et extrascolaires dans le périmètre scolaire ;
- la planification cantonale connue des interventions sur la route cantonale pour coordination ;
- le plan des infrastructures d'eau potable (PIEP) et coordination éventuelle avec les projets routiers et d'infrastructures d'épuration des eaux ;
- le plan général d'évacuation des eaux (PGEE) et coordination éventuelle avec les projets routiers ou d'infrastructures d'approvisionnement en eau.

Pour le reste, la planification 2024-2032 des investissements intègre les éléments suivants :

- a) les projets en cours dont tout ou une partie des dépenses et des recettes est reporté sur la période 2024 à 2032.

b) Les nouveaux projets planifiés sur la période 2023 à 2032.

c) Les recettes d'investissements planifiées sur la période. Celles-ci sont principalement les taxes de raccordement EP et EU, les ventes immobilières et les contributions d'équipement.

La planification financière des investissements 2024-2032 qui vous est présentée totalise CHF 44'216'000.00 de dépenses et CHF 16'848'000.00 de revenus soit un excédent de dépenses de CHF 27'368'000.00 sur cette période. A des fins de transparence, le Conseil communal a indiqué toutes les intentions de projets futurs.

Cette planification financière sera affinée d'année en année en fonction des investissements projetés et prioritaires par le Conseil communal et qui devront être soumis à votation lors de prochaines séances du Conseil général, en collaboration avec la Commission financière qui sera amenée à donner son préavis.

## Planification des investissements 2024 – 2032 (KCHF)

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	Total
Dépenses	10'103	5'515	5'893	9'705	9'565	1'475	1'100	-	860	44'216
Produits	720	4'020	5'760	1'750	2'367	2'081	50	50	50	16'848
<b>Bénéfice / perte</b>	<b>-9'383</b>	<b>-1'495</b>	<b>-133</b>	<b>-7'955</b>	<b>-7'198</b>	<b>606</b>	<b>-1'050</b>	<b>50</b>	<b>-810</b>	<b>-27'368</b>
Intérêts moyens 2%	187	29	2	159	143	12	21	1	16	
Amortissements moyens sur PA	183	114	100	73	55	486	54	-	20	

### Plan financier du compte de résultat en résumé

Afin de présenter un plan financier encore lisible, l'échéance est fixée en 2030, mais comprend déjà l'entier des frais financiers du périmètre scolaire. La planification du compte de résultat présente un excédent de charges de CHF 4'102'000.00 sur la période de sept ans. Pour son élaboration, il a été tenu compte des éléments suivants :

- Situation du budget 2024 avec les apurements nécessaires ;
- Prise en compte des chiffres de la planification financière cantonale pour les dépenses liées ;
- Intégration des charges financières des futurs investissements planifiés avec les normes MCH2 (intérêts moyens de 2%), soit les charges d'intérêt sur tous les engagements et intentions d'investissements figurant sur le plan financier ;
- Calcul des amortissements moyens de 2.5% uniquement sur les investissements du patrimoine administratif ;
- Prise en compte d'une évolution réaliste pour la fiscalité ordinaire ;
- Règlements de l'eau potable et usée en cours de modification ;
- Evolution des charges et revenus pour les années 2024-2030 ;

# Les budgets 2024

- Charges de transfert (dépenses liées) : augmentation régulière de la population jusqu'à atteindre 3'350 habitants en 2030.

Les montants des investissements sont conséquents. Le Conseil communal est

conscient que des priorisations seront nécessaires afin que garantir l'équilibre financier et la bonne marche de la Commune. Ce plan financier sera régulièrement revu avec les évolutions concernant l'avancement des différents projets

communaux, notamment ceux en lien avec les bâtiments du périmètre scolaire.

## Planification du compte de résultats 2024 - 2030 (KCHF)

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	TOTAL
Charges	12'126	14'208	17'103	14'387	14'865	14'965	15'155	102'810
Produits	11'663	15'054	16'817	13'871	13'993	14'104	13'206	98'708
<b>Bénéfice / perte</b>	<b>-463</b>	<b>845</b>	<b>-286</b>	<b>-516</b>	<b>-872</b>	<b>-861</b>	<b>-1'949</b>	<b>-4'102</b>





## Dicastère 1



Jean-Pierre  
Corpataux,  
Syndic

## Administration générale et ressources humaines

## Informations générales de votre Syndic

En ce début d'année 2024, je tiens tout d'abord à exprimer ma sincère gratitude envers chacune et chacun d'entre vous pour la confiance que vous accordée au Conseil communal. C'est un honneur de servir une communauté aussi dynamique et engagée que la nôtre.

L'année 2024 sera marquée par de nouveaux défis que nous aborderons avec détermination et collaboration. Le concours du périmètre scolaire va être lancé prochainement par vos Autorités. Le Conseil général a validé le programme qui en fera partie lors de sa séance de décembre 2023. Nous avons déjà accompli beaucoup ensemble, mais il reste encore du chemin à parcourir pour finaliser ce grand projet de société et assurer un avenir prospère à notre belle Commune de Neyruz. En termes d'infrastructures, nous nous engageons à améliorer la qualité de vie de chacune et chacun et planifions des investissements utiles à toutes et tous.

Par ailleurs, la gestion financière demeure un défi constant. Le Conseil communal s'efforcera de contenir au mieux des finances attractives tout en répondant aux besoins croissants de la population et en appliquant les décisions du Conseil général, notamment sur les futurs investissements. Des décisions éclairées et responsables devront être prises pour garantir la pérennité de nos services tout en respectant les contraintes financières.

La solidarité et la collaboration sont les piliers sur lesquels repose notre communauté. En travaillant main dans la main, nous pouvons surmonter les obstacles et construire un avenir prometteur pour Neyruz. Je vous invite à rester impliqués, à partager vos préoccupations et à contribuer activement à la vie communale. Ensemble, nous sommes la force qui forge l'identité de Neyruz.

Merci de votre confiance et de votre engagement. Que l'année 2024 soit porteuse de réussite, de bonheur et de prospérité pour chacune et chacun de vous.

Voici encore quelques nouvelles du dicastère 1, Administration générale et ressources humaines :

## Promotion civique 2022-2023

Les jeunes citoyennes et citoyens ayant atteint leur majorité durant l'année 2022 et l'année 2023 ont été invités à un dîner en date du 18 novembre 2023 afin de marquer cette étape. Ils étaient au nombre de 15 sur 73 invités. L'AG culturel leur a également été offert pour cette occasion. Nous leur souhaitons à toutes et tous beaucoup de succès pour leur avenir privé et professionnel.

## Application i-Sarine

La Sarine offre un nouvel instrument d'information innovant permettant d'améliorer la communication entre autorités et habitant-e-s. Cette application donne un moyen de communication supplémentaire aux autorités pour informer rapidement la population.

En tout temps, vous serez informé-e par une notification. Plus besoin de chercher l'information, elle vient à vous ! Téléchargez-la dès maintenant !

## Inscriptions Infos SMS



Nous vous rappelons que nous disposons d'un système "alertes SMS". Inscrivez-vous sur notre site internet pour bénéficier de ce service d'alertes à la population et pour recevoir des informations utiles par SMS. Une version "alertes d'urgences" est également opérationnelle. Les numéros de téléphones seront extraits du registre des habitants et tous les détenteurs de téléphones portables recevront les éventuelles alertes par SMS.

## Cartes journalières CFF



Jusqu'à maximum 10 jours avant la date du voyage :

- 2<sup>ème</sup> classe demi-tarif > CHF 39.00
- 2<sup>ème</sup> classe plein tarif > CHF 52.00
- 1<sup>ère</sup> classe demi-tarif > CHF 66.00
- 1<sup>ère</sup> classe plein tarif > CHF 88.00

Jusqu'à maximum 1 jour avant la date du voyage :

- 2<sup>ème</sup> classe demi-tarif > CHF 59.00
- 2<sup>ème</sup> classe plein tarif > CHF 88.00
- 1<sup>ère</sup> classe demi-tarif > CHF 99.00
- 1<sup>ère</sup> classe plein tarif > CHF 148.00

Les réservations des cartes se font uniquement par le biais de l'Administration communale. Cependant, la disponibilité des cartes peut être consultée sur le site des CFF. De plus amples informations sont disponibles sur le site des CFF et de la Commune.

## Neyruz... quelques chiffres en vrac de l'année 2023

Cartes de compacteurs vendues : **130**

Repas livrés à domicile par les bénévoles : **2'319**

## Contrôle des habitants - statistiques diverses

	Année 2021	Année 2022	Année 2023
Arrivées	302	301	231
Départs	246	268	210
Naissances	33	36	28
Décès	15	16	19
Population	2'807	2'839	2'869
Electeurs inscrits en matière fédérale et cantonale	1'754	1'774	1'756
Electeurs inscrits en matière communale	2'013	2'028	2'054

## 28 naissances en 2023



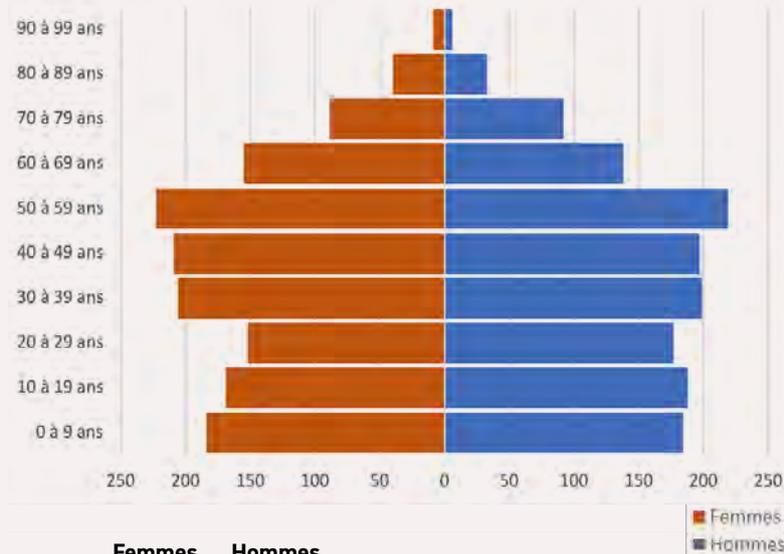
### Filles

Lucie  
Noélia  
Léna  
Romy  
Coline  
Théa  
Clémence  
Joane  
Oriane  
Olivia  
Julia  
Eva  
Sofia  
Livia  
Mona  
Alba

### Garçons

Noah  
Victor  
Zian  
Giuliano  
Arthur  
Victor  
Jayvin  
Basile  
Bryan  
Rafael  
Loïc  
Artyom

## Population légale au 31.12.2023



	Femmes	Hommes
100 à 109	0	0
90 à 99 ans	6	9
80 à 89 ans	33	40
70 à 79 ans	92	89
60 à 69 ans	138	155
50 à 59 ans	219	223
40 à 49 ans	197	209
30 à 39 ans	199	206
20 à 29 ans	177	152
10 à 19 ans	188	169
0 à 9 ans	184	184

## Dicastère 3



Katuscia Sansonnens  
Cherubini,  
Vice-Syndique

## Culture et société

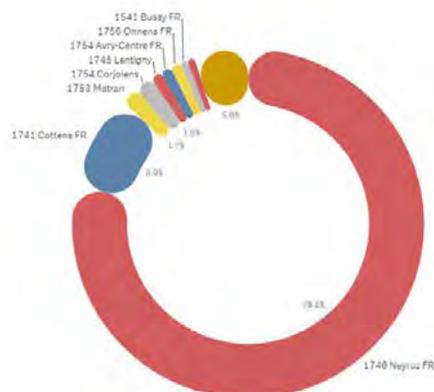
### Midnight Neyruz

Quelques chiffres arrêtés au 6 janvier 2024

Moyenne des participant.e.s par événement : **38**

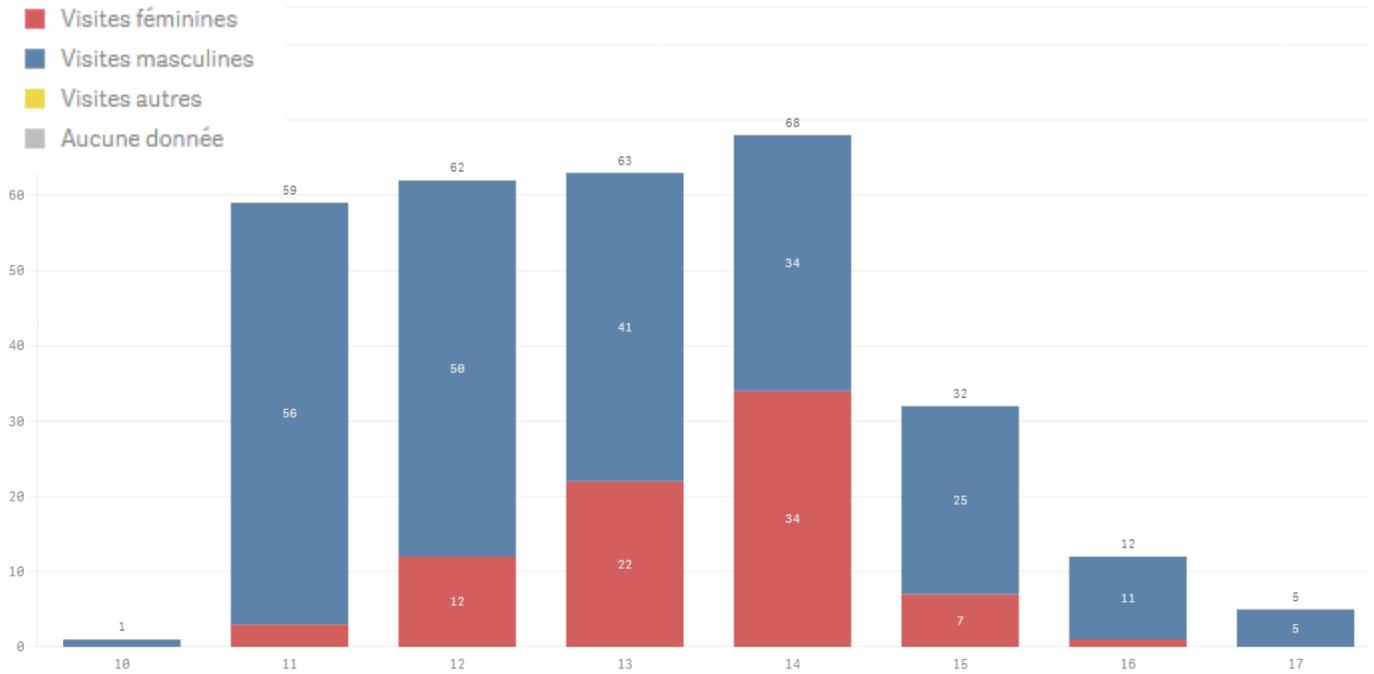
Nombre de jeunes : **130**

### Visite par lieu d'habitation (enfants, adolescent.e-s & adultes)





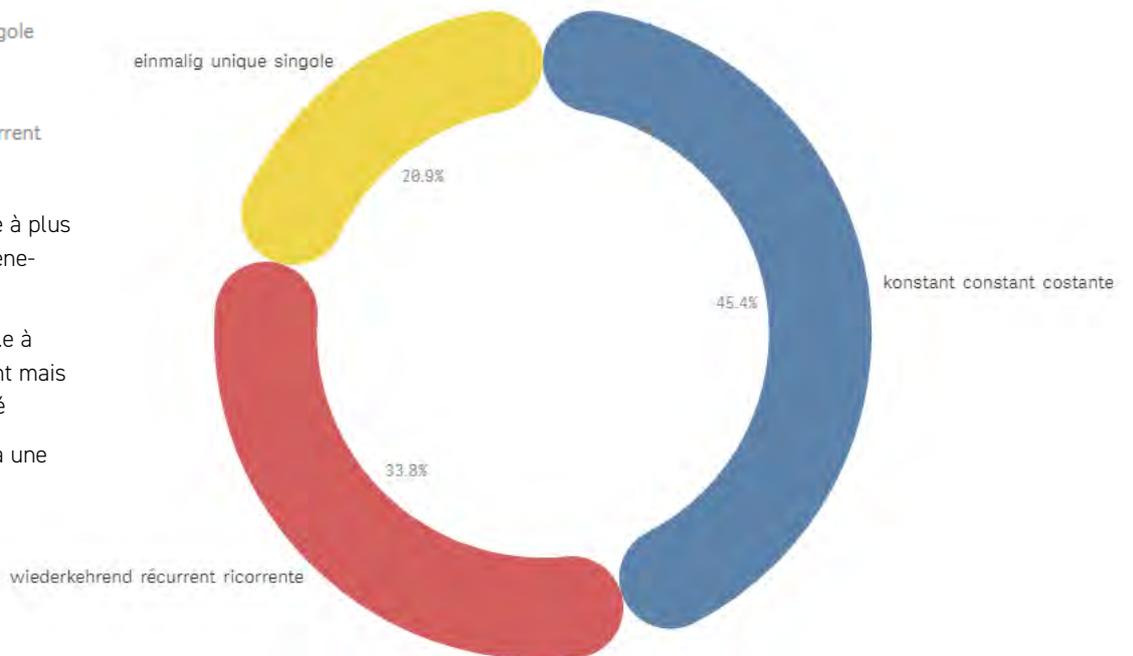
## Visite par âge et par genre



## Constance des visites

- einmalig unique singole
- konstant constant costante
- wiederkehrend récurrent ricorrente

- Constant : présent.e à plus de la moitié des événements
- Récurrent : présent.e à plus d'un événement mais à moins de la moitié
- Unique : présent.e à une seule soirée



saison  
2023-2024



## Partenariat avec le café-théâtre du Bilboquet

La commune de Neyruz a reçu une proposition de partenariat avec le café-théâtre « Le Bilboquet », sis à la route de la Fonderie 8b à Fribourg. Pour donner suite à cette demande, la Commission des affaires culturelles, sportives et de loisirs a décidé de proposer ce projet, lors de l'élaboration du budget 2024, afin de soutenir la culture et d'inciter la population à assister à de nouveaux spectacles. Les personnes atteignant la majorité recevant, elles, un AG culturel, il nous semblait que ce projet était une suite logique.

Concrètement, il s'agit de deux billets gratuits, à choix, dans le programme et mis à disposition des habitants. Une boisson sera offerte aux détenteurs des entrées lors de la soirée du spectacle.

Comment faire pour en bénéficier ? Soit par courriel à l'adresse suivante : [neyruz@neyruz.ch](mailto:neyruz@neyruz.ch), soit par téléphone au 026 916 15 50. Veuillez préciser vos coordonnées ainsi que le spectacle auquel vous souhaitez assister :

- **Warren Zavatta, Sortie de piste,**  
le vendredi 15 mars 2024
- **Bilboshow Le Platô,**  
le vendredi 26 avril 2024

Avant cela, découvrez les spectacles de la nouvelle saison sous l'onglet programme du site internet : [www.lebilboquet.ch](http://www.lebilboquet.ch) ou en recevant, à l'administration communale, le programme détaillé de la saison 2023/2024.

## Dicastère 4



Axel de Montmollin,  
Conseiller  
communal

## Affaires territoriales

### Il y a un réseau écologique dans ma commune.

Peut-être le savez-vous déjà !  
Il y a un réseau écologique dans la commune de Neyruz !

Que cela signifie-t-il ?

Un réseau écologique regroupe des agriculteurs et agricultrices motivés et soucieux de préserver la biodiversité dans une région donnée. Leur mission est importante car, dans notre pays, la biodiversité est malheureusement en déclin, le paysage s'est petit à petit morcelé, des habitats nécessaires à la flore et à la faune sauvage se sont raréfiés (prairies extensives, haies, jachères, bosquets) et sont maintenant souvent isolés. Le réseau écologique, permet de créer de nouveaux habitats et de les lier avec d'autres milieux naturels nouveaux ou déjà existants. Ainsi, on redonne un peu d'espace aux animaux et aux végétaux, ils y trouvent les ressources nécessaires pour y réaliser leur cycle de vie (se nourrir, s'abriter, se reproduire et se déplacer). Ils peuvent effectuer leur migration plus facilement, se disperser et (re)coloniser de nouveaux endroits. Les agriculteurs et agricultrices membres d'un réseau travaillent avec des biologistes afin de mettre en place des mesures spécifiques favorisant la faune et la flore locale sur leurs parcelles. Dans un réseau, le pourcentage de surfaces de promotion de la biodiversité (SPB) doit atteindre au minimum 12% et les agriculteurs s'engagent à appliquer des mesures supplémentaires : des nichoirs sont installés, certaines zones sont fauchées tardivement, des tas de pierres ou de branches sont posés, des gouilles sont creusées, des haies sont plantées et entretenues de manière spécifique ... Le réseau de Neyruz est particulièrement riche en possibilités. Son agriculture mixte composée de cultures et de prairies destinées à l'affouragement du bétail permet de varier les mesures favorisant la biodiversité.

Voici quelques exemples de mesures écologiques présentes autour de chez vous :



Prairie extensive et culture traversées par des chevreuils  
© Eco SigNature

- *Prairies extensives et jachères* : ces surfaces pauvres en éléments nutritifs sont composées d'une grande diversité de plantes (40 à 70 espèces) et fournissent le gîte et le couvert à un nombre considérable d'animaux (insectes, araignées, amphibiens, reptiles, petits mammifères, oiseaux et passage de grands mammifères).

- *Haies, bosquets, berges boisées* : ils jouent un rôle de relais, corridor permettant à la faune de circuler. De plus, ils ont l'avantage de garantir une bonne protection contre le vent et l'érosion des sols et offrent de l'ombre au bétail. Les haies sont composées de buissons indigènes à fruits, d'épineux, de vieux arbres et de bois mort et procurent nourriture et abri aux animaux.



Faucon crécerelle sur une malène dans une jachère © Eco SigNature

- *Fruitiers hautes tiges* : outre leur valeur fruitière et paysagère, les vergers hautes-tiges sont de très bons habitats pour des animaux tels que les

oiseaux, les chauves-souris et les insectes. Leur valeur est d'autant plus grande lorsqu'ils sont associés à d'autres mesures telles que les prairies extensives, haies ou d'autres vergers haute-tige.

Il est également important de souligner que si l'agriculture peut beaucoup contribuer au maintien de la biodiversité, les particuliers ont aussi un rôle à jouer et peuvent apporter leur aide en installant des aménagements simples (tas de bois/pierres, haies, bandes fleuries...) qui offrent le gîte et le couvert à la faune et à la flore dans leurs jardins !



Jachère © Eco SigNature

!! Avis aux naturalistes amateurs ou chevronnés, vous pouvez nous signaler les espèces intéressantes. (Lièvre brun, hermine, faucon crécerelle, alouette des champs, chouette effraie, tarier pâle, lézard agile, triton lobé, couleuvre à collier, Gazé et criquet ensanglanté...)



# Dicastères

## Dicastère 5



Murielle Roos Bovey,  
Conseillère  
communale

### Santé et prévoyance sociale

## Jardins partagés à Neyruz:

planter – récolter – partager

La première année du partage des jardins entre personnes intéressées - celles qui ont envie de jardiner mais pas de jardin, et celles qui ont un jardin et veulent réduire leur activité – a été un succès. Les récoltes partagées ont été agrémentées par des fleurs et même un "garde-manger" original enterré. La présence d'une personne pour s'occuper du jardin pendant des absences ou vacances a aussi été appréciée. Le concept est de partager les jardins, mais aussi les connaissances, les outils de jardin et les récoltes, dans un cadre aussi simple et informel que possible.



Nous invitons toute personne intéressée à notre deuxième apéro-information:  
**le 19 mars 2024 à la salle de l'Écureuil au Complexe communal à 19h30.**

**Information et inscriptions pour la réunion:**  
[neyruz@neyruz.ch](mailto:neyruz@neyruz.ch) ou tél. **079 378 24 49**

*Commission d'Entraide et Intergénérationnelle*

## Dicastère 6



Fabien Mettraux,  
Conseiller  
communal

### Routes et édilité

## Eclairage public des routes communales

L'assainissement de l'éclairage public des routes communales, qui compte 228

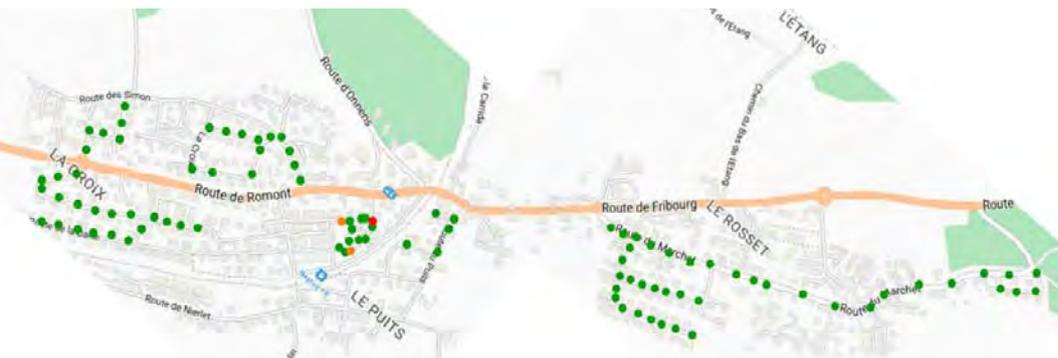
têtes de luminaires à remplacer, a débuté sa première phase de changements en décembre dernier. Pour rappel, un crédit d'investissement permettant de financer cet assainissement avait été validé par le Législatif en décembre 2022.

Si les têtes des luminaires ont été installées, la programmation de l'éclairage, à savoir son intensité, sa durée lumineuse selon des tranches horaires, etc. se met également en place. Il est probable que des adaptations devront être faites selon les situations. La programmation de l'éclairage tient compte de l'Agenda

2030, des exigences fédérales, cantonales et communales en matière d'économie d'énergie. Ainsi, par le biais d'une programmation graduée en heures et en intensité, les économies d'énergie s'annoncent substantielles.

Le plan ci-dessous indique les positions approximatives des luminaires, avec têtes dites « intelligentes », installés dans le village et qui seront télégerés à distance. Toutefois, le plan étant provisoire et l'installation en cours de travail, nous ne manquerons pas de publier sur le site internet de la commune, le plan complet indiquant l'ensemble de ces luminaires ainsi que leur graduation temporelle et lumineuse par secteur, dès que possible.

Le Service technique communal reste à votre disposition pour toutes remarques ou questions sur cette thématique.



## Dicastère 7



Jean-Marc Sallin,  
Conseiller communal

### Eaux et route cantonale

## Mise en séparatif – Collecteurs EC-EU – Secteur Sud-Ouest de la ligne CFF -Nierlet

En réponse à la densification et aux nouvelles constructions de l'Ouest du village ainsi qu'aux intempéries de plus en plus violentes, notre plan général d'évacuation des eaux (PGEE) a prévu la mise en séparatif de ce secteur.

Les travaux projetés s'articulent sur trois axes, l'axe 1 reprenant les eaux du quartier du Clédard et de l'allée Jean-Tinguely, l'axe 2 reprenant les eaux de l'Ouest de la route de Nierlet et pour terminer l'axe 3, raccordant les eaux provenant du quartier des Dailles.

Aussi, la première étape (Axe 3) consistant à raccorder les eaux claires provenant du canal romain jusqu'en dessous des maisons résidentielles situées au Sud de la route de Nierlet s'est achevée avec succès à la fin de l'automne 2023. Grâce à une bonne coordination, ces travaux ont pu être réalisés simultanément à la construction du nouvel immeuble jouxtant ledit collecteur communal.

Les travaux d'assainissement du réseau d'épuration pour l'axe 2 ont débuté fin septembre 2023 par la modification du déversoir d'orage situé devant l'entrée de la déchetterie occasionnant de fait, son déplacement à la Carrida. La population en a été informée par le biais d'un tout ménage ainsi que par le site internet de la Commune et autres réseaux sociaux.

Nous profitons de l'occasion pour la remercier de sa compréhension. Au terme des travaux, la déchetterie de la route du Moulin sera à nouveau opérationnelle. La date sera communiquée en temps utile.



Malgré les conditions météorologiques peu favorables, le chantier n'a pas pris de retard ni occasionné de gros désagréments. Ainsi, l'axe 2 soit le collecteur d'eaux claires sis en dessous de la zone résidentielle Sud-Nierlet est terminé. Dès lors, l'ensemble de la route de Nierlet est désormais raccordé en séparatif. A terme, cela permettra également de séparer les eaux d'une partie du quartier de la Daille, mais aussi des Pommiers et des Cerisiers.



La prochaine étape consiste à raccorder les collecteurs EC-EU en attente sous le pont CFF au déversoir d'orage (Axe 1). Cela permettra de mettre en séparatif tout le quartier du Clédard, l'Allée Jean-Tinguely, l'allée des cheminots ainsi que la route de la Charrière. Ces travaux devraient débuter en début d'année 2024 et se poursuivre jusqu'au printemps.

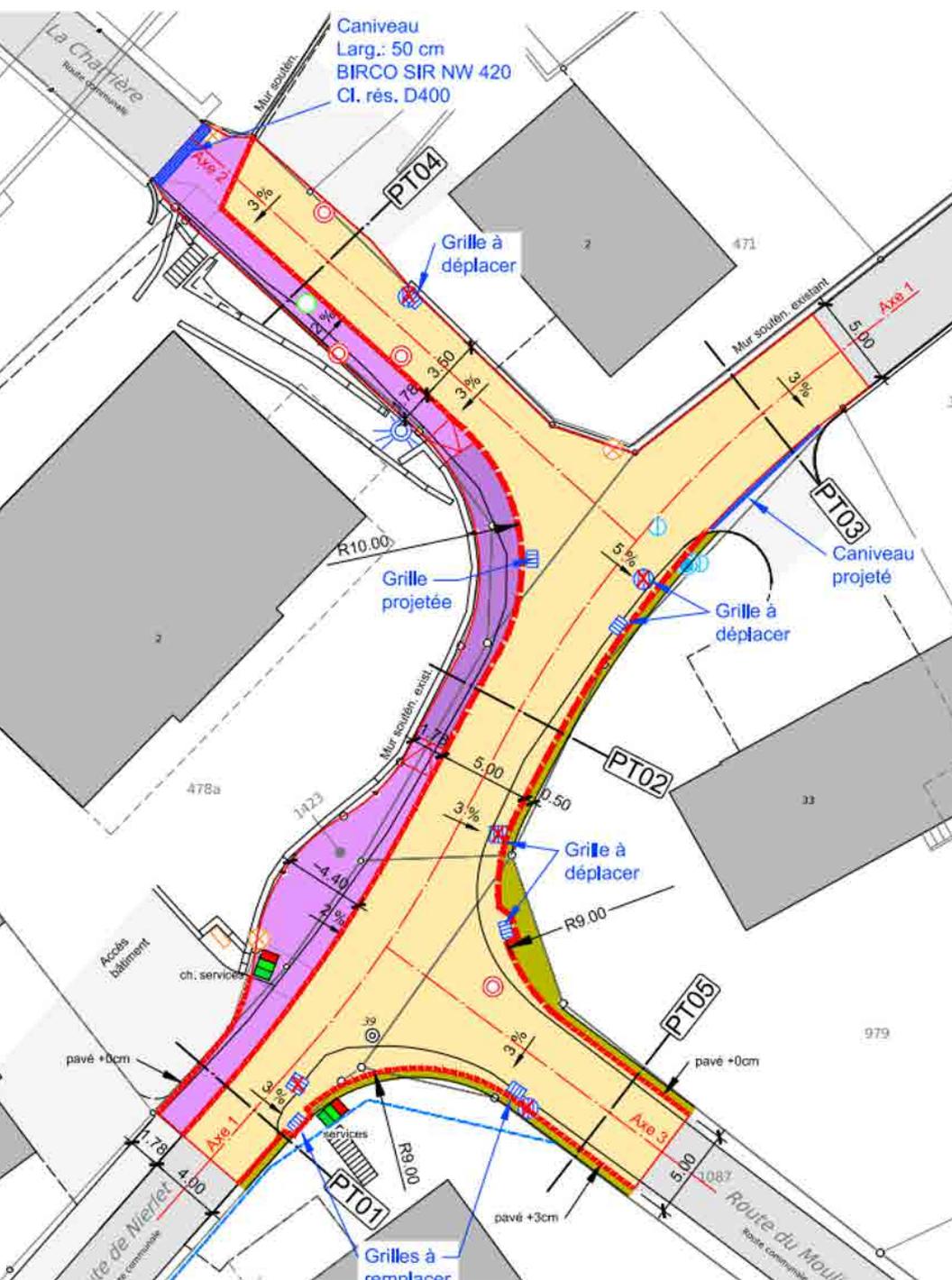


Détails du plan ci-dessus



Pour finir, le trottoir longeant la route de Nierlet sera prolongé jusque sous le pont CFF. La circulation pourrait subir quelques perturbations, mais tout sera mis en œuvre pour qu'elle soit maintenue.

Une attention particulière sera portée à la circulation piétonne afin de garantir sa sécurité aux abords du chantier. La réfection complète du carrefour mettra un terme aux travaux dans ce secteur.



## Dicastère 8



Maryline Dafflon,  
Conseillère  
communale

## Bâtiments et développement durable

### Périmètre scolaire

Lors du Conseil général de décembre 2023, il a été décidé de lancer un concours d'architecture pour l'agrandissement du périmètre scolaire. Cet agrandissement comprendra 5 nouvelles salles de classe avec les locaux annexes correspondants, un agrandissement de la bibliothèque, des abris de protections civiles supplémentaires, des aménagements extérieurs et un parking tout en favorisant la mobilité douce, ainsi que la transformation de la salle de gym actuelle en salle de gym double.

Afin de définir le futur projet d'architecture, un concours sera lancé au printemps et les résultats seront connus en été/automne 2024. Les premiers crédits devraient être votés par les membres du Conseil général en octobre ou décembre 2024. Suite de quoi une commission de bâtisse sera mise en place. Selon l'état des finances communales, il est possible que la réalisation des travaux soit échelonnée, avec la réalisation de la salle double dans un deuxième temps.

### Aigle noir

À travers des études de faisabilité et de vision globale du bâtiment, le Conseil communal est en train d'analyser comment l'Aigle Noir pourra être modernisé et assaini, à commencer par la cuisine et la grande salle. Ce bâtiment étant ancien,



il demande un entretien très coûteux pour maintenir des installations vétustes et le garder sécurisé (notamment en cas de feu). De plus, le bâtiment de l'Aigle Noir est le bâtiment communal le moins efficace d'un point de vue énergétique. Équipé d'une vieille citerne à mazout, le bâtiment a été relié au chauffage à distance.

## Atelier participatif « bilan carbone » :

venez nombreux. ses le mardi 23 avril  
2024 à l'Aigle noir, 19h30

Comme annoncé dans la précédente édition de l'Écureuil, le calcul des émissions CO2 générées par l'activité humaine sur notre territoire communal (dues par exemple au chauffage, au transport, à l'activité économique, à la consommation, ou l'utilisation des surfaces, etc.) a montré que chaque habitant.e de Neyruz a généré environ 10 tonnes de CO2 en 2022. La Suisse s'étant engagée à atteindre la neutralité carbone en 2050, nous devons dans un premier temps viser de réduire collectivement cet impact de 40% d'ici 2030. Un sacré défi ! Vous êtes curieux.se d'en savoir plus sur comment ces émissions ont été calculées, quels sont les facteurs clés qui influencent notre impact CO2, et vous avez envie d'aider à identifier comment collectivement nous pouvons atteindre la réduction visée d'ici 2030 ? Alors votre Commission Environnement, Économie et Énergie (3E) se réjouit de vous retrouver pour un atelier participatif dans la soirée du mardi 23 avril 2024 à l'Aigle Noir. Inscrivez-vous dès maintenant et avant le 15 avril 2024 à [neyruz@neyruz.ch](mailto:neyruz@neyruz.ch). Nous nous réjouissons de vous y retrouver pour agir ensemble !

## De petits gestes au quotidien pour économiser l'électricité

Il suffit de gestes simples pour contribuer individuellement à économiser l'énergie. Voici une sélection de 5 gestes que nous vous invitons à mettre en pratique sans modération au quotidien :

- Éteignez vos appareils le soir avec un interrupteur (bloc multiprise) pour éviter de les laisser en veille (comme par exemple : télévision, ordinateur, console de jeux, machine à café, etc).
- Optez pour une douche rapide (5min) avec un pommeau économe (<12 litres/min) plutôt qu'un bain.
- Séchez le plus souvent possible votre linge à l'air libre plutôt qu'avec un sèche-linge.
- Ne préchauffez pas votre four avant de mettre votre plat à cuire, utilisez la chaleur tournante, et éteignez votre four avant la fin de la cuisson pour profiter de la chaleur résiduelle.
- Chauffez l'eau pour la cuisine avec une bouilloire plutôt qu'une casserole.

Les résultats sont au rendez-vous ! Car entre 2012 et 2022, la consommation électrique par habitant.e sur notre territoire communal a baissé d'environ 16%. Alors, ne nous arrêtons pas là !

Consultez également le site de la Confédération [www.stop-gaspillage.ch](http://www.stop-gaspillage.ch) pour identifier d'autres gestes à adopter.



Source image : [stop-gaspillage.ch](http://stop-gaspillage.ch)

## Des changements de chauffage et subven- tions communales pour aller plus loin

Les systèmes de chauffage sur notre commune évoluent aussi dans le bon sens. Selon les statistiques cantonales, sur 660 bâtiments à usage d'habitation sur notre territoire en 2021, 280 (soit 42%) utilisaient le mazout pour le chauffage. Cependant, entre 2021 et 2022, 34 de ces chauffages ont été remplacés par des solutions renouvelables, notamment par des pompes à chaleur (au nombre de 284 fin 2022).

Plusieurs facteurs influencent cela évidemment : le vieillissement naturel des chauffages mazout, le prix du mazout, les enjeux climatiques, ainsi que les subventions cantonales et communales. Car depuis 2022, notre Commune offre, aux propriétaires éligibles, des subventions pour valoriser les énergies renouvelables. Vous pouvez trouver plus de détails sur notre site internet sous <https://www.neyruz.ch/energie/subventions-communales>.



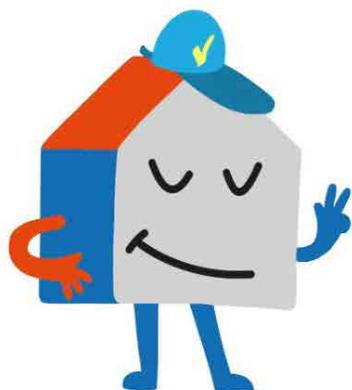
Ainsi la dynamique est au rendez-vous ! Durant les années 2022 et 2023, notre commune a subventionné 54 installations photovoltaïques, 29 pompes à chaleur, 3 chauffages au bois, 1 raccordement au chauffage à distance de Neyergie SA, 2 isolations thermiques de bâtiments, et 6 diagnostics d'efficacité énergétique de bâtiments (CECB+).

Vous envisagez aussi de « sauter le pas » ? Alors pour vous guider dans vos démarches de changement de système de chauffage, consultez les sites [www.leprogramme-batiments-fr.ch](http://www.leprogramme-batiments-fr.ch)





et [www.chauffezrenouvelable.ch](http://www.chauffezrenouvelable.ch),  
mis en œuvre par Suisse Énergie.



Source image : leprogrammebatiments.ch

Les subventions communales sont conditionnées par l'octroi de subventions cantonales et/ou fédérales sans lesquelles, la subvention communale ne saurait être viable. C'est le Programme bâtiments du canton de Fribourg qui définit les conditions d'obtention des subventions, à l'exception des subventions pour les panneaux solaires qui sont octroyées au niveau fédéral.

## Dicastère 9



Jean-Noël Gendre,  
Conseiller communal

## Finances et constructions

### ReLATEC nouveautés dès le 1<sup>er</sup> janvier 2024

Les chapitres formant les nouveautés du Règlement d'exécution de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (ReLATEC) entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2024, concernent :

- *Les dispositions à la taxe sur la plus-value value qui doivent être adaptées à la suite de l'adoption de la modification du 15 décembre 2022 de la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATEC) qui est entrée en vigueur en octobre 2022.*
- *L'assouplissement des dispositions qui déterminent la procédure de permis de construire pour l'ensemble des ouvrages et les cas de dispense de permis.*

Avec ces dispositions à la taxe sur la plus-value dans le ReLATEC, les Communes qui le souhaitent, peuvent se doter d'un règlement communal y relatif. Nous sommes en phase d'élaboration de ce règlement communal qui, une fois rédigé, sera soumis pour adoption au Législatif communal, puis à la Direction de l'aménagement cantonal (DIME) pour approbation.

Concernant l'assouplissement des dispositions qui déterminent les procédures de permis de construire, nous avons établi, pour vous guider dans vos futurs projets, un tableau récapitulatif. Y sont notamment indiquées, les modifications sur la procédure ordinaire (art. 84 ReLATEC) et simplifiée (art. 85 ReLATEC) ainsi que quelques nouveautés en lien avec les dispenses de permis (art. 87 ReLATEC). Ce tableau est consultable sur notre site internet sous l'onglet "Territoire, Service des constructions".

Le Service technique communal se tient à votre disposition pour répondre à vos questions en cas de doute sur la procédure à suivre pour vos futurs projets.

### Installer une piscine privative - Quelle procédure suivre ?

Nous avons déjà publié, en 2020, un article sur les piscines, mais à l'approche du printemps qui annonce la belle saison,

il est important de rappeler les bases légales pour ce type d'installation.

En effet chaque année, bon nombre d'entre vous, envisagez une installation aquatique privative qui nécessite, dans la majorité des cas, une autorisation de construire. Nombreuses également, les personnes étonnées de la procédure contraignante à suivre pour obtenir un permis de construire et, ce, avant de pouvoir installer l'objet convoité.

Pour vous guider dans vos démarches administratives et techniques, vous trouverez ci-après quelques éléments essentiels, mais non exhaustifs, à considérer pour une demande de permis de construire d'une piscine. Nous attirons toutefois votre attention sur le fait que selon les aménagements extérieurs venant agrémenter votre projet de piscine, votre projet pourrait être soumis à la procédure ordinaire et non simplifiée.

Par ailleurs, les descriptions ci-après sont pour des piscines à installer dans la zone à bâtir et non hors de la zone à bâtir. Dans tel cas, la procédure pour l'obtention d'une autorisation spéciale hors zone à bâtir s'impose.



## Procédures à suivre par type de piscine à installer

**Piscines privées extérieures ne nécessitant pas de permis de construire**

Les piscines à caractère saisonnier, démontées en fin de saison, **sans** circuit de traitement d'eau, non couvertes et non chauffées, **sont dispensées de permis de construire** (art. 87 al. 1 let. b ReLATeC).



**Piscines privées extérieures nécessitant un permis de construire en procédure simplifiée**

Les piscines privées implantées dans le sol ou démontables **avec** circuit de traitement d'eau et/ou chauffées et/ou couvertes **sont soumises à procédure simplifiée** (art. 85 al. 1 let. j. ReLATeC).



### Quels outils/supports utiliser pour constituer votre dossier de demande d'autorisation de construire votre piscine ?

**Plateforme FRIAC**

Depuis juin 2019, toutes les demandes de permis de construire se font via la plateforme FRIAC, dont voici le lien :

<https://www.fr.ch/territoire-amenagement-et-constructions/permis-de-construire-et-autorisations/friac/aide-en-ligne/constitution-dun-dossier>

**Publication de la mise à l'enquête**

Par ailleurs, depuis septembre 2019 dans notre commune, toutes les demandes de permis de construire (en procédure simplifiée, ordinaire ou préalable) paraissent dans la Feuille officielle du canton de Fribourg.

<b>Quels documents/plans doivent figurer dans votre dossier ?</b>	
<b>Plans et documents techniques (liste non exhaustive)</b>	Plan de géomètre de votre parcelle
	Plan de situation avec la piscine dûment cotée aux distances aux limites de parcelle et à l'axe de la route
	Plan des aménagements extérieurs accompagnant l'installation de la piscine (si modification du terrain, escalier, muret, etc.)
	Coupes ou détails facilitant la bonne compréhension du projet
	Documentation technique relative à la piscine
	Si piscine chauffée, descriptif technique de la pompe à chaleur. Se référer au site du canton via ce lien : <a href="https://www.fr.ch/energie-agriculture-et-environnement/energie/justificatifs-energetiques">https://www.fr.ch/energie-agriculture-et-environnement/energie/justificatifs-energetiques</a>
	Plan d'évacuation de l'eau
	Plan raccordement au réseau communal
	Plan d'emplacement de l'armoire technique de la piscine
	Le calcul de l'indice IVer
	<p><b>Si la piscine est implantée en dérogation :</b>            Une dérogation est une exception et une justification écrite démontrant qu'il n'est pas possible de placer autrement ni ailleurs l'objet projeté, doit être fournie avec la demande de permis.</p> <p><b>Au fonds voisin :</b> fournir la documentation de dérogation y relative, téléchargeable via ce lien <a href="https://www.fr.ch/territoire-amenagement-et-constructions/permis-de-construire-et-autorisations/friac/aide-en-ligne/constitution-dun-dossier">https://www.fr.ch/territoire-amenagement-et-constructions/permis-de-construire-et-autorisations/friac/aide-en-ligne/constitution-dun-dossier</a></p> <p><b>À une route communale et ou cantonale :</b> la nouvelle loi sur la mobilité entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2023 définit par principe toutes les dérogations au bord d'une route comme étant susceptibles de faire l'objet d'un réversal en cas d'intérêt public ou autre exigence justifiant de faire valoir le réversal. La différence entre une dérogation sur route communale ou cantonale sera l'Autorité compétente pouvant délivrer ladite dérogation.</p> <p>Restent réservées toutes autres contraintes liées à d'éventuelles servitudes, limites aux forêts, etc.</p>
<b>Formulaires FRIAC</b>	Fiche de requête
	Formulaires spécifiques piscine et pompe à chaleur si chauffée
	Compléter toutes les étapes FRIAC
<b>Dossier papier</b>	Votre demande de permis de construire devra être déposée à l'administration communale en 2 exemplaires, dont un complet et dûment signé.
<b>Exécution des travaux dès réception du permis de construire</b>	<p>Rappelons également qu'une fois le permis obtenu, tout n'est pas terminé du côté de la procédure à suivre dans FRIAC.</p> <p>Seule l'étape « obtention du permis » est derrière vous. Vous devrez, avant tout début de travaux, annoncer vos travaux en activant la partie « exécution des travaux » dans FRIAC.</p>



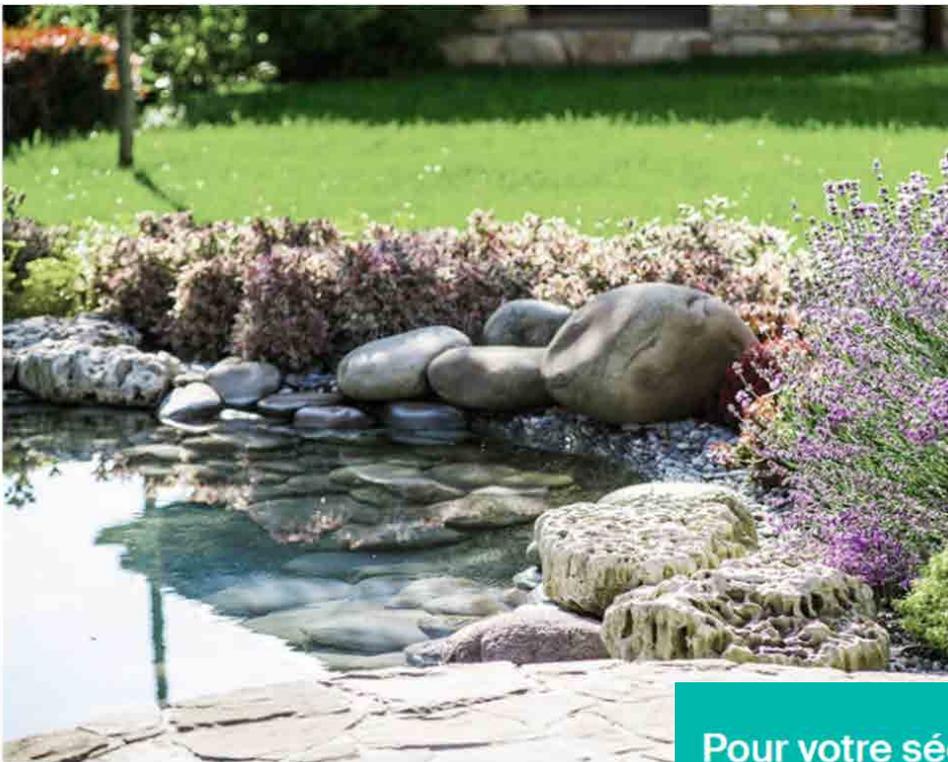
Pour conclure, nous souhaitons attirer votre attention sur votre responsabilité qui est engagée par le fait d'avoir une piscine dans votre propriété. En Suisse, nous n'avons pas de réglementation for-

melle concernant les sécurités à observer autour des piscines. Cependant, le Bureau de prévention des accidents émet des conseils pour vous orienter afin de sécuriser au mieux ces espaces de loisir. Vous

trouvez la brochure téléchargeable sous <https://www.bfu.ch/fr/conseils/etang-biotope-eaux>, dont voici un extrait ci-dessous :



**bfu**  
**bpa**  
**upi**



## Pour votre sécurité

- Sécurisez les pièces d'eau avec une clôture.
- Les pièces d'eau situées dans une zone de jeu doivent avoir une profondeur maximale de 20 cm.
- Aménagez la zone peu profonde en bordure des biotopes et étangs de baignade.
- Lorsque la piscine mobile n'est plus utilisée, enlevez l'échelle, couvrez la surface de l'eau ou videz l'eau.
- Sécurisez les piscines en les couvrant.

# Manifestations

## Noël des Aînés

Le traditionnel dîner de Noël des Aînés s'est déroulé à l'Aigle Noir, le dimanche 10 décembre 2023, afin de partager un chaleureux moment. 153 Aînés ont honorés l'invitation du Conseil paroissial et du Conseil communal. Lors de ce repas, nous avons pu nous évader avec les histoires de 3 conteuses présentes pour l'occasion.



## Apéritif des Rois

Cet événement, qui réunit les Conseillers-ères des Commune de Sarine Ouest ainsi que les responsables de paroisses et leurs conjoint-e-s, organisé à l'occasion par la Commune de Neyruz, a eu lieu le 7 janvier 2024 à l'Aigle Noir.





# Informations officielles

## Alertes SMS



La commune propose un système d'alertes SMS, il fonctionne selon 2 options :

1. Pour les urgences de sécurité à la population (pollution d'eau, danger imminent), tous les habitants détenteurs d'un téléphone portable recevront l'alerte
2. Sur inscription : seuls les habitants le souhaitant recevront les informations de type secondaire comme la fermeture du compacteur, une déviation routière, rappel d'une manifestation, etc.

## Site internet [www.neyruz.ch](http://www.neyruz.ch) - Commandes en ligne - Paiement par Twint



Nous vous rappelons que notre site internet [www.neyruz.ch](http://www.neyruz.ch) fournit de précieux renseignements et donne la possibilité de réaliser des démarches administratives depuis son domicile. Les annonces d'arrivée et de départ, la commande d'attestations diverses peuvent se faire directement par internet. De plus, vous pouvez régler toutes vos commandes directement par l'application Twint. Vous n'avez plus besoin de vous déplacer au bureau communal. Les documents vous seront envoyés directement à votre domicile. Profitez de ce service et de cette facilité de paiement.



## Connaissez-vous les numéros d'urgence en Suisse ?

les 6 numéros sont :

- 144** Ambulance, numéro appels urgents pour tous les cas d'urgence; médicale santé; 1<sup>er</sup> secours
- 118** Pompiers, sauvetage, lutte contre les incendies
- 117** Police, ordre et sécurité
- 112** Appel d'urgence Européen y compris en Suisse
- 1414** REGA garde Aérienne Suisse de sauvetage, apporte une assistance médicale aérienne
- 145** Institut de toxicologie en cas d'empoisonnement

## Prêt de matériel samaritains -

Mme Anne-Lise Faoro 076 579 18 89

## Présidente des samaritains -

Mme Marina Curty 079 843 65 10

## Cure catholique romaine

026 477 12 20

## Paroisse réformée

026 309 24 90

## Gendarmerie cantonale de Prez -

Cpl Nicolas Cuennet 026 305 87 55

## Commandant de la Compagnie Sarine Centre -

Oliver Chenaux 026 561 31 60

## Service Social Arcos, Rosé

026 477 16 88

## Congélateur collectif -

M. Jean-Marc Schorderet 079 478 88 05

## Repas à domicile -

M. Jean-Bernard Boschung 079 332 46 23

## Principaux contacts communaux

**Syndic** - M. Jean-Pierre Corpataux  
079 581 83 53

**Responsable administratif** -  
M. Nicolas Wolleb 026 916 15 50

**Secrétariat communal** -  
e-mail [neyruz@neyruz.ch](mailto:neyruz@neyruz.ch)

**Voirie de Neyruz - Conciergerie**  
079 250 99 51/52

**SINEF, Service de permanence eau**  
0800 07 46 33

**Forestier communal** - M. Damien Berset  
079 204 03 39

**Gérant des cultures et inspection du bétail** - M. Jean-Louis Schafer  
026 477 32 15

**Suppléant** - Gérard Mettraux  
026 477 18 01

**Garde-Faune** - M. Guy Menoud  
079 636 23 61

**Section des Samaritains** :  
[www.samaritains-neyruz.ch](http://www.samaritains-neyruz.ch)



## Nouveau ! Bons de transport

Vous avez des difficultés à vous déplacer en raison d'un accident, d'une maladie, ou d'une situation de handicap de courte ou de longue durée ? Cette nouvelle prestation de la commune de Neyruz, destinée aux Neyruziennes et Neyruziens à mobilité réduite, est pour vous.

Il s'agit de **bons de transport d'une valeur de 10 francs** que vous pouvez obtenir auprès de l'administration communale (neyruz@neyruz.ch / Tél. 026 916 15 50).

Ces bons nominatifs, au nombre de 12 par année au maximum, délivrés en deux fois, sont offerts contre la remise de deux documents : une attestation médicale de mobilité réduite et une attestation du droit à la réduction cantonale des primes d'assurance-maladie.

Ces bons doivent être remis au chauffeur que vous aurez appelé. Les prestataires de transport qui acceptent ce mode de paiement sont



- Passe-Partout
- La Croix-Rouge
- Taxi de Neyruz
- IPSO

formation, ci-dessous, permet de choisir le service qui vous convient le mieux.

Bonne route !

La demande de transport doit parfois être faite un ou deux jours à l'avance, et certains transporteurs ne sont pas équipés pour les chaises roulantes. La fiche d'in-

Entreprises	Admis en priorité	Négociable	Commande	Horaires	Tarifs	Remarques	Contact
<b>Passe-partout</b>			Min. 24 h avant	Week-end possible	<b>3.-</b> taxe fixe <b>60 cts/km</b>	Toute la Suisse Chaise roulante admise Pas d'attente	026 422 56 20
<b>Croix-Rouge</b>	Age AVS Transport sanitaire	Senior avant âge AVS Transport non sanitaire	Min. 48 h avant	En semaine jusqu'à 16 h	<b>75 cts/km</b> dès domicile du chauffeur Attente : 90 mn gratuites	Hors canton aussi Sans chaise roulante Pas de client en EMS	026 347 39 40
<b>Taxi Neyruz</b>			24 h / 24	24 h/24	<b>7.-</b> taxe fixe <b>3.-/km</b>	Forfait 10.- pour course à Neyruz	079 515 96 33
<b>IPSO</b>			Min. 4 h avant	En semaine jusqu'à 17 h	<b>10.-</b> taxe fixe <b>26.-/h</b>	Véhicule utilitaire disponible	079 244 61 13



## Agenda des manifestations

### Calendrier 2024

Date	Activité	Société
vendredi 01 mars 2024	<b>Théâtre</b>	Les Amis du théâtre
samedi 02 mars 2024	<b>Théâtre</b>	Les Amis du théâtre
dimanche 03 mars 2024	<b>Théâtre</b>	Les Amis du théâtre
vendredi 08 mars 2024	<b>Théâtre</b>	Les Amis du théâtre
samedi 09 mars 2024	<b>Théâtre</b>	Les Amis du théâtre
dimanche 10 mars 2024	<b>Théâtre</b>	Les Amis du théâtre
jeudi 14 mars 2024	<b>Théâtre</b>	Les Amis du théâtre
vendredi 15 mars 2024	<b>Théâtre</b>	Les Amis du théâtre
samedi 16 mars 2024	<b>Théâtre</b>	Les Amis du théâtre
vendredi 22 mars 2024	<b>Concert La Cordiale</b>	La Cordiale
samedi 23 mars 2024	<b>Concert La Cordiale</b>	La Cordiale
mardi 26 mars 2024	<b>Petit-déjeuner des entreprises</b>	Commune de Neyruz – Commission 3E
samedi 4 mai 2024	<b>Fournée au Four Banal</b>	Collectif de vous à nous
mardi 14 mai 2024	<b>Conseil général</b>	Commune de Neyruz
vendredi 17 mai 2024	<b>Rencontre de printemps</b>	Commune de Neyruz
dimanche 19 mai 2024	<b>Course La Neyruzienne</b>	Ski-Club Neyruz
samedi 25 mai 2024	<b>Petit déjeuner à la population</b>	Commune de Neyruz – Commission CSL
samedi 8 juin 2024	<b>Marché estival</b>	Commune de Neyruz – Commission CSL
samedi 6 juillet 2024	<b>Fournée au Four Banal</b>	Collectif de vous à nous
mercredi 31 juillet 2024	<b>Fête Nationale</b>	La Jeunesse
samedi 7 septembre 2024	<b>Fournée au Four Banal</b>	Collectif de vous à nous
samedi 21 septembre 2024	<b>Comptoir Neyruzien</b>	Commune de Neyruz – Commission 3E
samedi 5 octobre 2024	<b>Fournée au Four Banal</b>	Collectif de vous à nous
mardi 8 octobre 2024	<b>Conseil général</b>	Commune de Neyruz
samedi 16 novembre 2024	<b>Concert La Cordiale</b>	La Cordiale
mardi 19 novembre 2024	<b>Petit déjeuner des entreprises</b>	Commune de Neyruz – Commission 3E
samedi 30 novembre 2024	<b>Marché des Lumières</b>	Commune de Neyruz – Commission CSL
dimanche 1er décembre 2024	<b>Noël des Aînés</b>	Commune de Neyruz et Paroisse
mardi 10 décembre 2024	<b>Conseil général</b>	Commune de Neyruz
mercredi 11 décembre 2024	<b>Conseil général (séance de relevée)</b>	Commune de Neyruz



Des feuilles A3 sont mises à disposition à l'administration communale pour les personnes souhaitant participer au concours.



Commission d'entraide  
& intergénérationnelle  
de Neyruz

## Concours d'art « Neyruz Haut en Couleurs »

La commission d'Entraide et Intergénérationnelle et le Conseil Communal souhaitent faire briller les talents artistiques des neyruzien-nes et vous invitent à participer au concours d'art.

Par la peinture, la photographie, graffiti ou/et dessin digitaux, vous pourrez exprimer artistiquement ce que l'expression « **Neyruz Haut en Couleurs** » représente pour vous.

Les œuvres seront soumises sur papier ou sur support solide en couleur ; elles seront jugées par les membres du jury.

Les gagnants verront leurs œuvres affichées et protégées à l'air libre, dans un endroit du village de Neyruz pour une durée déterminée.

Toutes les œuvres seront exposées lors d'un vernissage.

### Règlement

- Participation en solo ou en groupe (le chef du groupe doit être citoyen de la commune de Neyruz).
- Si l'œuvre est réalisée en groupe, la majorité du groupe doit faire partie d'une catégorie citée ci-dessus.
- Présentation de l'œuvre sur un papier **A3 (420 x 297 mm) 200 g**.
- Les mots d'injures ou les dessins contraires à la morale seront refusés.
- Sur chaque proposition, les candidats ajouteront une petite phrase pour expliquer le sens de leur œuvre.
- Les participants acceptent de publier leur œuvre et leurs noms dans les différents supports de communication de la commune.
- Les esquisses incomplètes ou qui ne sont pas soumises dans les délais, sont exclues du concours.
- Délai de participation : envoi de l'œuvre au bureau de la commune de Neyruz jusqu'au **30 avril 2024**.

### Participants aux concours

- **Catégorie 1** : les enfants de 3H à 8H
- **Catégorie 2** : les jeunes du CO à la dernière année du collège
- **Catégorie 3** : avoir plus de 20 ans

### Prix

Des prix seront décernés aux 3 premières places de chaque catégorie d'artistes.

- **Gagnant 3ème place** : bon CHF 20. –
  - **Gagnant 2ème place** : bon CHF 30. –
  - **Gagnant 1ère place** : bon CHF 50. – et l'affichage de son œuvre
- Les prix seront des bons à faire valoir dans les commerces neyruziens.

Pour toute question, contactez Maria Tenze-Dafflon  
[neyruzhautencouleurs@gmail.com](mailto:neyruzhautencouleurs@gmail.com)

Bonne Chance !

## L'Auberge des Flibustiers, 6-7 octobre 2023



« Mon trésor, à qui saura le comprendre ! »

Tels furent les derniers mots du pirate Olivier Levasseur, dit La Buse, depuis son gibet, en lançant le cryptogramme qui mène à son fabuleux trésor. Quelques jours plus tard, dans une auberge de l'île Bourbon, alors que les légendaires Barbe-Noire et John Taylor trinquent, dansent et se remémorent de glorieuses batailles, le cryptogramme de La Buse réapparaît. Là, pirates, aubergistes, serveuse, voyante, tous veulent parvenir à trouver le trésor, mais l'un d'eux a déjà mis la main dessus et se garde bien de le dire... C'est maintenant aux spectateurs de mener l'enquête pour découvrir qui détient le secret de La Buse !

Un grand BRAVO à Eugénie de Blasi pour l'écriture et la mise en scène de l'intrigue et au Comité des Amis du Théâtre, sous la houlette de Sandra Pillonel, pour l'organisation générale de ces deux soirées !

Un grand MERCI à La Jeunesse de Neyruz pour leur aide au service et pour l'after !

Et surtout un grand MERCI à tous les spectateurs qui ont participé à ce super-spectacle et qui se sont pris au jeu de l'enquête !

Pour les Amis du Théâtre,  
Eloïse Pillonel





## LA CORDIALE NEYRUZ



Société de Musique La Cordiale

Harmonie fondée en 1937 par quelques amis mélomanes, La Cordiale a aujourd'hui su conserver cet esprit d'amitié, sans pour autant oublier ses ambitions musicales. Elle se produira en 1ère catégorie lors de la prochaine fête cantonale des musiques fribourgeoises.

Si tu veux rejoindre les rangs de la Cordiale comme musicien, n'hésite pas à contacter le Président. Nous nous ferons une joie de t'accueillir pour une répétition d'essai et plus si ça te plaît. N'hésite pas !

Si tu hésites encore ou si tu veux simplement partager un moment musical avec nous, nous nous produirons à l'occasion de notre concert annuel les 22 et 23 mars 2024 à l'Aigle-Noir de Neyruz !

Il est également possible de nous soutenir sans faire de la musique, le président est disponible pour toute information.



Si tu veux apprendre un instrument d'harmonie, nous avons une école de musique en collaboration avec le Conservatoire de Fribourg.

La présentation annuelle des instruments en collaboration avec l'Ensemble musical des Jeunes aura lieu le 30 avril à 18h15 à Cottens (au rez du nouveau centre scolaire – Route du Centre 12)

N'hésite pas à nous contacter !

Contact : [president@lacordiale.ch](mailto:president@lacordiale.ch)

École de musique : [ecole@lacordiale.ch](mailto:ecole@lacordiale.ch)



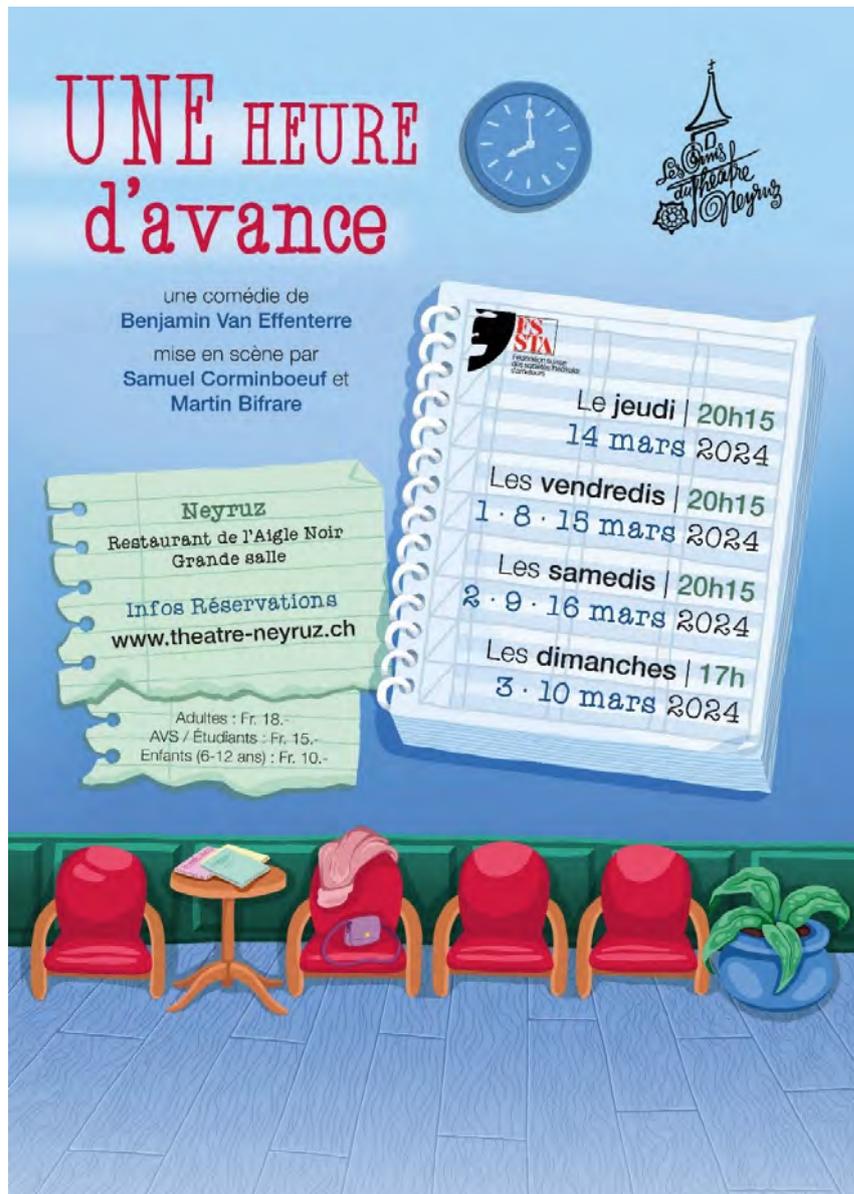
[www.lacordiale.ch](http://www.lacordiale.ch)

 [la.cordiale.de.neyruz](https://www.facebook.com/la.cordiale.de.neyruz)

 [la.cordiale.de.neyruz](https://www.instagram.com/la.cordiale.de.neyruz)



Dès le 1er mars 2024, *Les Amis du Théâtre de Neyruz* auront le plaisir de vous présenter « *Une heure d'avance* », une comédie de B. Van Effenterre, écrite en 2018, qui se passe essentiellement dans la salle d'attente d'un cabinet médical.

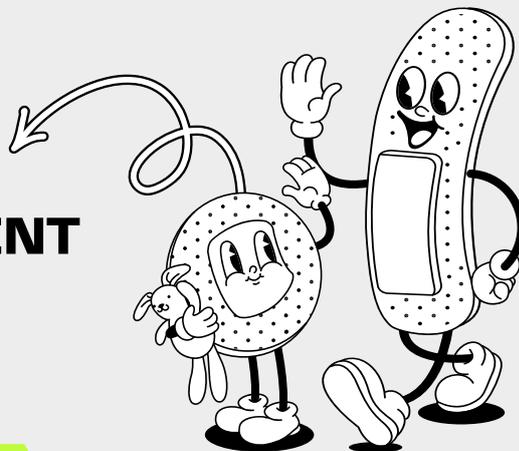


« Béatrice Pinon, hypocondriaque, doit changer de médecin traitant, car son précédent vient de partir à la retraite. Elle se rend donc dans le cabinet du docteur Miguel et, à cause des patients qui occupent la salle d'attente en même temps qu'elle, elle ne va pas être au bout de ses surprises... »

**N'hésitez plus une seconde et venez passer une soirée en notre compagnie !**

**Vos zygomatiques seront mis à rude épreuve !**

# URGENCE MÉDICALE: QUE FAIRE ? LE BON COMPORTEMENT AU BON MOMENT



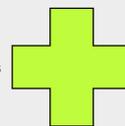
→ **ALLER À LA PHARMACIE**  
→ **OU APPELER LA PHARMACIE DE GARDE**  
**0900 146 146\***

→ **ALLER À LA PHARMACIE**  
→ **OU APPELER LA PHARMACIE DE GARDE**  
**0900 146 146\***

\*CHF 2.-/min

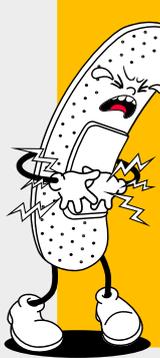
## Adultes PAR EXEMPLE

- Symptômes récents supportables
- Piqûre ou brûlure légère
- Boutons ou rougeurs
- Toux, rhume, maux de gorge, maux de tête légers



## Enfants de 0-16 ans PAR EXEMPLE

- Symptômes récents supportables
- Piqûre ou brûlure légère
- Boutons ou rougeurs
- Toux, rhume, maux de gorge



→ **APPELER VOTRE MÉDECIN TRAITANT-E**  
→ **OU LA GARDE MÉDICALE 0800 170 171**  
→ **OU SE RENDRE DANS UNE PERMANENCE**

→ **APPELER VOTRE PÉDIATRE**  
→ **OU LA KIDSHOTLINE**  
**0900 268 001\***

\*CHF 2.99/min, max CHF 29.90/appeil

## Adultes PAR EXEMPLE

- Symptômes persistants
- Douleurs aiguës ou chroniques
- Coupures et blessures
- Fracture ou entorse
- Boutons ou rougeurs avec fièvre



## Enfants de 0-16 ans PAR EXEMPLE

- Symptômes persistants
- Fièvre persistante
- État général diminué
- Vomissements ou diarrhée



→ **ALLER AUX URGENCES**  
→ **OU APPELER LE 144**

→ **ALLER AUX URGENCES PÉDIATRIQUES,**  
**SITES HFR FRIBOURG - HÔPITAL CANTONAL**  
**OU HIB PAYERNE**  
→ **OU APPELER LE 144**

## Adultes PAR EXEMPLE

- Difficulté respiratoire
- Douleur à la poitrine
- Perte de connaissance, paralysie
- Importante perte de sang



## Enfants de 0-16 ans PAR EXEMPLE

- Difficulté respiratoire
- Convulsion ou perte de connaissance
- Importante perte de sang
- Vomissements ou diarrhée avec déshydratation
- Fièvre (0-3 mois)
- Fracture



[www.fr.ch/urgence](http://www.fr.ch/urgence)



## Campagne de sensibilisation : Parlons puff

Connaissez-vous les puffs, ces nouvelles cigarettes électroniques jetables au potentiel addictif très élevé et qui jouissent d'une popularité croissante auprès des jeunes ?

Le 13 novembre, le CIPRET - centre de prévention du tabagisme - et la DSAS lancent une campagne pour sensibiliser la population fribourgeoise et en particulier les jeunes et les adultes qui les entourent, aux enjeux de santé liés aux puffs. Reprenant les slogans percutants de la campagne « Parlons Puff » initialement développée par la Ville de Lausanne : « La puff arôme addiction, la puff arôme pollution, la puff arôme arnaque - Pas réglo, pas écolo, et ça rend accro », la campagne fribourgeoise sera diffusée sur les réseaux sociaux et dans



les transports en commun fribourgeois, et mise à disposition des parents et adultes en charge de jeunes.

### Ensemble, protégeons les jeunes, parlons puff avec eux !

Que vous soyez parent, adulte en charge d'enfants ou d'adolescent-e-s dans le domaine des loisirs ou des sports ou encore enseignant-e, votre contribution pour lutter contre ce fléau sanitaire et écologique est précieuse !

Pour cela, toute une panoplie de ressources comme des vidéos, des bro-

chures explicatives, des sites internet, des quizz ou encore des idées d'activités ont été recensées à la page [www.cipretfribourg.ch/puff](http://www.cipretfribourg.ch/puff) pour vous aider à aborder le sujet des puffs avec les jeunes de votre entourage.



Le CIPRET se tient à votre entière disposition pour toute question au 026 425 54 10 ou [info@cipretfribourg.ch](mailto:info@cipretfribourg.ch).

Avec nos meilleures salutations

#### Direction de la santé et des affaires sociales DSAS

Secrétariat général,  
Route des Cliniques 17, 1701 Fribourg  
T +41 26 305 29 04, [www.fr.ch/dsas](http://www.fr.ch/dsas)  
[dsas@fr.ch](mailto:dsas@fr.ch)

--

#### ETAT DE FRIBOURG STAAT FREIBURG

[agculture.ch](http://agculture.ch)  
[kulturga.ch](http://kulturga.ch)

**l'abo pour les moins de 26 ans**

**AG CULTUREL KULTUR GA**

**das Abo für alle unter 26 Jahre**

## AG culturel : l'abo pour les moins de 26 ans

*Permettre aux jeunes de découvrir la richesse de l'offre culturelle à moindre coût ? C'est possible grâce à l'AG culturel !*

Cet abonnement permet aux jeunes de moins de 26 ans, étudiant-es ou non, d'accéder librement et à volonté à plus de 10'000 concerts, expositions, festivals, films et spectacles. Pour seulement 100 francs par an, il leur ouvre les portes de plus de 280 institutions et lieux culturels dans les cantons de Fribourg, Berne, Neuchâtel, Jura et Valais.

Le canton de Fribourg compte actuellement 59 lieux partenaires, avec notamment en ville de Fribourg : Nouveau

Monde, Equilibre-Nuithonie, Fri-Son, Fête de la danse Fribourg, Festival Les Georges, Théâtre des Osses, les RFI et de nombreux musées. Et ailleurs dans la région : la Tuffière, le Théâtre de l'Arbanel ou le Bicubic.

En quête d'une idée-cadeau ? Commandez un bon cadeau AG culturel et offrez 365 jours de découvertes et sorties culturelles !

AG culturel | Kultur-GA est une association à but non lucratif, soutenue par les cantons dans lesquels l'abonnement est valable. Sa mission est de faciliter l'accès à la culture pour les jeunes et de les inciter à la découverte et à la curiosité.

**Infos, abos et bons cadeaux :**  
[www.agculture.ch](http://www.agculture.ch)



**100.- / 365** jours Tage **5** cantons Kantone BE-FR-JU-NE-VS **+280** lieux Orte



# La forêt souffre face aux sécheresses et canicules à répétition

ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

## Un écosystème forestier fragile et fatigué

La répétition d'événements climatiques extrêmes telles que sécheresses et canicules affaiblissent durablement l'écosystème forestier. Depuis la canicule de 2003, la hausse des températures est combinée à un déficit hydrique récurrent en période de végétation, moment crucial et vital pour la forêt. L'évolution de l'écart toujours plus important entre la courbe des températures et celle des précipitations est inquiétante (voir graphique ci-dessous). A ce rythme, la forêt risque de souffrir passablement dans un avenir plus proche que prévu par les scientifiques. La récurrence des extrêmes climatiques est une réelle menace. La forêt survivra certes, mais pourra-t-elle encore nous fournir à l'avenir tous les services écosystémiques dont nous dépendons ?



Feuillage roussi par la sécheresse sur de vieux hêtres

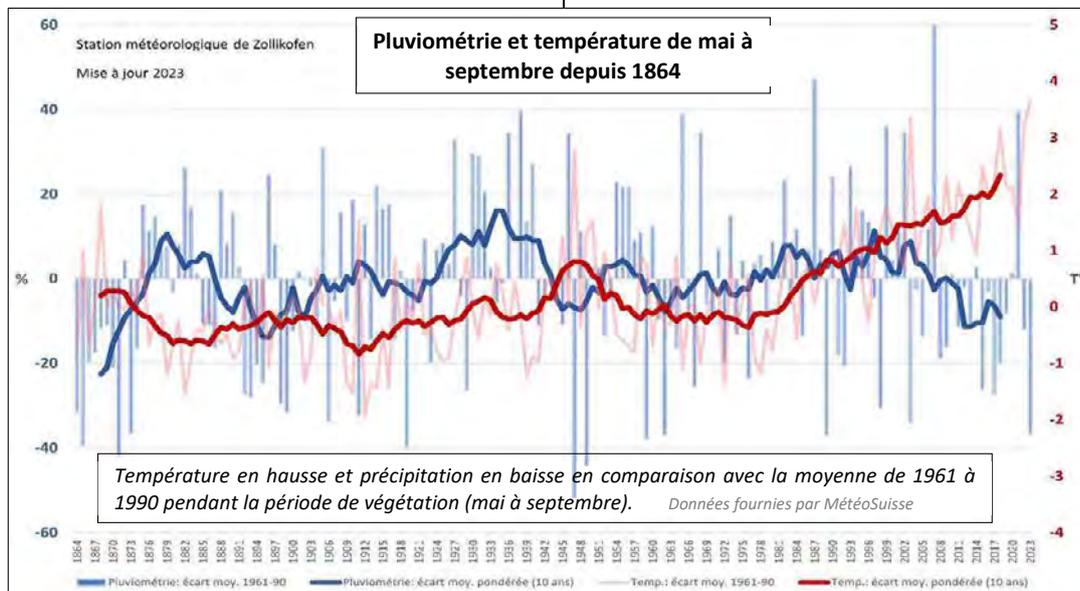
## Hêtres majestueux en perte

Nous constatons déjà le dépérissement de certaines espèces en plaine, notamment le hêtre, l'épicéa mais aussi le sapin blanc. Le dernier automne très pluvieux permettra à la forêt de reprendre ce printemps dans de bonnes conditions hydriques, les nappes phréatiques étant pleines. Malgré cela, il n'est pas sûr que tous les arbres ayant souffert du manque d'eau en 2023 « se réveilleront » ce printemps, notamment les hêtres majestueux.

## Promenade en forêt et risque de chutes de branches

Le déclin des hêtres mais aussi d'autres essences qui souffrent, tels que les frênes décimés par un champignon d'origine asiatique, impliquent un risque accru de chutes de branches et d'arbres. Il est dès lors conseillé d'observer une certaine prudence lors de sorties forestières.

Le climat se complique et entraînera son lot de misères, à nous d'entreprendre un nécessaire changement...



Les hêtres, qui reprendront vie, présenteront souvent d'importants dégâts en couronne avec de nombreuses branches sèches. Leur avenir est compromis et selon les dernières observations scientifiques, il n'est pas rare qu'ils dépérissent complètement après quelques années.

Le clic utile : [www.wsl.ch/fr/foret/forets-et-changements-climatiques/foret-et-secheresse/](http://www.wsl.ch/fr/foret/forets-et-changements-climatiques/foret-et-secheresse/)

Hauterive, janvier 2024

Frédéric Schneider, Ingénieur forestier du 1<sup>er</sup> arrondissement  
Service des forêts et de la nature



Forêts-Sarine, par mandat de votre commune, assure la gestion des forêts dont votre entité est propriétaire.

Sa mission est de :

- exploiter et mettre en valeur les produits de la forêt, notamment pour la production d'énergie
- protéger les régions à risque contre les dangers naturels (processus torrentiels et glissements de terrain)
- sécuriser les sentiers et les structures d'accueil du public en forêt
- favoriser la biodiversité en forêt, notamment par la revitalisation de biotopes
- conseiller et collaborer avec les propriétaires forestiers privés
- répondre aux demandes des citoyens concernant la forêt

**Les équipes forestières de FORÊTS-SARINE mettent également leurs compétences à disposition des communes et des particuliers pour réaliser des travaux à valeur commerciale.**

DANS LES FORÊTS PRIVÉES :

- Coupe de bois
- Débardage de bois
- Plantations
- Soins aux jeunes peuplements



POUR LES ENTITÉS PUBLIQUES :

- Aménagement et entretien de sentiers et parcours à thème
- Construction et pose d'escaliers et barrières
- Réalisation de place de pique-nique
- Entretien de haies vives
- Abattages spéciaux en milieu urbanisé
- Stabilisation de terrain (caissons en bois, stabilisation biologique)



POUR LES PARTICULIERS :

- Elagage, entretien de haie
- Abattage et taille de sécurité de grands arbres
- Construction et livraison de [tables et bancs](#) en chêne massif
- Fourniture de [traverses et carrelets](#) en chêne massif
- Valorisation de bois précieux (vente aux enchères lors de mises)
- Location d'une fendeuse à bois verticale 20 t.



**Contactez-nous pour une demande de devis ou pour tout renseignement !**

Contact par commune sur [www.forêts-sarine.ch](http://www.forêts-sarine.ch)

(toutes les prestations listées ci-haut sont bien entendu accessibles à toutes les catégories de mandant)

## MOBILIER EXTERIEUR EN BOIS MASSIF

Forêts-Sarine fabrique des tables et bancs en chêne/mélèze/douglas massif avec des bois issus de vos forêts



**BOIS SUISSE**

Demandez du Bois Suisse.



### Prix indicatifs :

**Banc** en bois massif avec dossier, 200 cm 600.—

**Table avec bancs** incorporés, 250 cm 1'800.—

Les tables, bancs et bassins peuvent être enduits d'une protection à base d'huile de lin

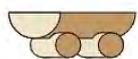
### Traverses de chêne :

Traverse en chêne massif 200/12/24 cm 56.—

Traverse en chêne massif 250/12/24 cm 70.—

Traverse en chêne massif 300/12/24 cm 84.—

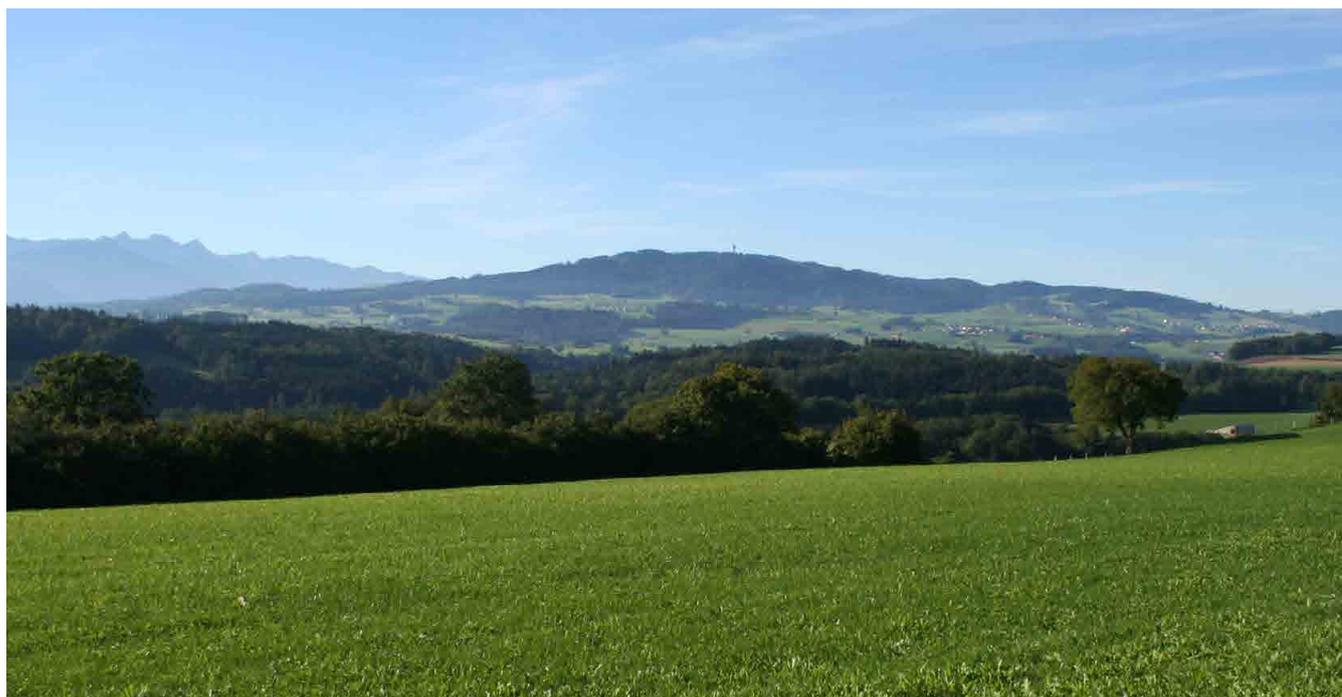
Plateau de chêne massif 200/12-25/4 cm 12.—



Commande de mobilier

Pour toute commande, rendez-vous sur le site Internet [www.forets-sarine.ch/commande-de-mobilier/](http://www.forets-sarine.ch/commande-de-mobilier/)

Pour tout renseignement ou demande spéciale, contactez Cédric Horner au 079 296 72 71



## Horaires d'ouverture

### L'administration communale

vous reçoit et répond à vos appels comme suit :

	<b>Matin</b>	<b>Après-midi</b>
Lundi	08h00 à 11h30	13h30 à 18h00
Mardi	08h00 à 11h30	Fermé
Mercredi	08h00 à 11h30	Fermé
Jeudi	08h00 à 11h30	Fermé
Vendredi	08h00 à 11h30	Fermé

### La déchetterie

est ouverte comme suit :

Lundi	17h00 à 19h00
Mardi	17h00 à 19h00
Mercredi	09h00 à 11h00
Jeudi	17h00 à 19h00
Vendredi	17h00 à 19h00
Samedi	09h00 à 12h00 et 13h30 à 17h00

Une application est disponible pour smartphone MEMODéchets, vous y trouvez toutes les informations utiles pour l'élimination de vos déchets ordinaires ou spéciaux.



Cette publication est imprimée en Suisse chez media f imprimerie SA

